PROE
Programme régional océanien de l'environnement

Cinquième réunion du Conseil exécutif du PROE

12 et 13 août 2026

Catalogage avant publication – Bibliothèque/CID du PROE

Cinquième réunion du Conseil exécutif du PROE, 12–13 août, Apia, Samoa : PROE, 2026.

21 p. + annexes ; 29 cm.

ISBN: 978-982-04-1553-9 (ecopy)

1. Politique de l'environnement — Océanie — Congrès.
2. Conservation des ressources naturelles – Océanie – Congrès.
3. Protection de l'environnement – Océanie – Congrès.
I. Programme régional océanien de l'environnement (PROE).
II. Titre.
III.363.7099

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR :	Ouverture de la réunion	1
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :	Président et vice-Président	1
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :	Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail	1
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :	Mesures prises à la suite de la 32ème réunion/conférence du PROE	2
POINT 5.1 DE L'ORDRE DU JOUR :	Présentation du rapport annuel pour 2025 et exposé du Directeur général sur les progrès réalisés depuis la 32ème réunion/conférence du PROE	2
POINT 5.2 DE L'ORDRE DU JOUR :	Plan de mise en œuvre de la performance (PIP4) : Avancées dans l'atteinte des résultats stratégiques et compte rendu général	3
POINT 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR :	Comptes audités pour 2025	5
POINT 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR :	Rapport du Comité d'audit pour 2025	5
POINT 6.3 DE L'ORDRE DU JOUR :	Compte rendu sur la contribution des membres	6
POINT 6.4 DE L'ORDRE DU JOUR :	Examen du mandat actualisé du Conseil exécutif et des modalités d'adhésion	7
POINT 6.5 DE L'ORDRE DU JOUR :	Projet de plan stratégique du PROE 2027–2036	7
POINT 6.6 DE L'ORDRE DU JOUR :	Évaluation des performances du Directeur général du PROE et renouvellement de son contrat (Session à huis clos)	8
POINT 7.1 DE L'ORDRE DU JOUR :	Mise à jour de l'ordre du jour des dirigeantes et des dirigeants de la zone Pacifique – Stratégie 2050 pour le Continent Bleu du Pacifique	9
POINT 7.2 DE L'ORDRE DU JOUR :	Examen de l'accréditation du PROE en tant qu'agence de mise en œuvre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	10
POINT 8.1 DE L'ORDRE DU JOUR :	Point sur les préparatifs de la COP31	10
POINT 8.2 DE L'ORDRE DU JOUR :	Point sur les préparatifs de la COP17 de la CDB (Convention sur la diversité biologique)	12
POINT 8.3 DE L'ORDRE DU JOUR :	Point sur les résultats de l'ANUE-7	12
POINT 9.1 DE L'ORDRE DU JOUR :	Présentation de l'objectif régional 1 : Les peuples océaniens bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques	13
POINT 9.2 DE L'ORDRE DU JOUR :	Aperçu de l'objectif régional 2 – Les populations du Pacifique bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients	14
POINT 9.3 DE L'ORDRE DU JOUR :	Aperçu de l'objectif régional 3 : Les populations du Pacifique bénéficient d'une meilleure gestion des déchets et d'une meilleure lutte contre la pollution	14
POINT 9.4 DE L'ORDRE DU JOUR :	Présentation de l'objectif régional 4 : Les peuples océaniens et leur environnement bénéficient d'un engagement en faveur des meilleures Pratiques en matière de gouvernance environnementale	15
POINT 10.1 DE L'ORDRE DU JOUR :	Programme de travail et budgétaire pour 2026–2027	15
POINT 11.1 DE L'ORDRE DU JOUR :	2028–2029, Année des récifs coralliens du Pacifique	16
POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR :	Divers	17
POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR :	Dates de la 33e Réunion du PROE	17
POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR :	Adoption des conclusions de la 5e réunion du Conseil exécutif	17
ANNEX 1 DE L'ORDRE DU JOUR :	L'allocution de bienvenue du Directeur général du Programme régional océanien de l'environnement (le PROE ou Le Secrétariat), M. Sefanaia Nawadra	18
ANNEX 2 DE L'ORDRE DU JOUR :	Liste des participants	20

Point 1 de l'ordre du jour : Overture

1. La cinquième réunion du Conseil exécutif s'est tenue en présentiel du 12 au 13 août 2026.
2. Étaient présents à la réunion des représentants de l'Australie pour les Membres métropolitains, des Îles Cook pour les Membres polynésiens, des Fidji pour les Membres mélanésiens, de la France pour les Membres francophones, ainsi que du Royaume-Uni, de Wallis-et-Futuna et du Vanuatu en tant que Membres de la Troïka. Les États fédérés de Micronésie, représentant la Micronésie, ont présenté leurs excuses pour leur absence à la réunion en raison de difficultés techniques et logistiques rencontrées.
3. La liste complète des participants est jointe à l'Annexe 1.
4. La réunion a débuté par une prière prononcée par le révérend Dr Wesley Taotua.
5. La cérémonie d'ouverture officielle a eu lieu le 12 août 2026. L'allocution de bienvenue du Directeur général du Programme régional océanien de l'environnement (le PROE ou Le Secrétariat), M. Sefanaia Nawadra, est jointe à l'Annexe 2.

Point 2 de l'ordre du jour : Président et vice-Président

6. Le mandat de la réunion du Conseil exécutif stipule que le Président et le Vice-Président doivent être choisis parmi les Membres de la Troïka, pour occuper respectivement les fonctions de Président sortant et de Président entrant.
7. Le représentant du Vanuatu, en tant que Président sortant, a exprimé sa gratitude envers les Membres du PROE, ainsi que le PROE, pour leur soutien à la Troïka et a souhaité la bienvenue au représentant de Wallis-et-Futuna en tant que Président entrant.
8. Ce dernier a félicité le Président sortant, le Directeur général et le PROE, et a souhaité la bienvenue à tous les participants à la réunion.

Lors de la réunion, le conseil exécutif :

1. a **confirmé** le représentant de **Wallis-et-Futuna** en tant que Président ; et
2. a **confirmé** le représentant du **Vanuatu** en tant que **Vice-Président**.

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail

9. Le projet d'ordre du jour révisé et les horaires de travail ont été présentés pour examen.
10. L'Australie et la France ont exprimé leur reconnaissance envers le Vanuatu pour son rôle de Président sortant et ont salué Wallis-et-Futuna dans son rôle de Président entrant, tout en remerciant le PROE pour son travail.
11. Le Directeur général a confirmé que la discussion concernant l'Accord sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ) serait abordée au Point 8.3 de l'ordre du jour, et qu'une mise à jour sur le Comité intergouvernemental de négociation sur la pollution plastique serait présentée au Point 9.3, en réponse à une demande de la France.
12. En réponse à une question de l'Australie, le Directeur général a précisé que la discussion sur le BBNJ consisterait en une mise à jour fournie par le PROE, tout en notant qu'elle serait ouverte aux interventions des Membres.
13. Le Président a proposé de déplacer le Point 6.6 de l'ordre du jour à huis clos pour qu'il soit le dernier point de la journée avant la levée de séance.

Lors de la réunion, le conseil exécutif :

1. a **examiné** et **adopté** l'ordre du jour provisoire.
2. a **convenu** des horaires de travail.

Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises à la suite de la 32ème réunion/conférence du PROE

14. Le PROE a fait état des mesures prises suite aux décisions et directives de la trente-deuxième Réunion/Conférence du PROE, qui s'est tenue du 2 au 4 septembre 2025, en notant que celles-ci seraient examinées plus en détail lors des points pertinents de l'ordre du jour, et que des précisions étaient fournies dans le document de travail *WP 4/Ann.1*.

Lors de la réunion, le conseil exécutif :

1. **a pris note des mesures prises** en réponse aux décisions et directives de la trente-deuxième Réunion/Conférence du PROE.

Point 5.1 de l'ordre du jour : Présentation du rapport annuel pour 2025 et exposé du Directeur général sur les progrès réalisés depuis la 32ème réunion/conférence du PROE

15. Le Directeur général a présenté au Conseil exécutif un aperçu général des progrès accomplis depuis la trente-deuxième Réunion/Conférence du PROE.

16. Les Îles Cook, les Fidji, le Royaume-Uni ainsi que Wallis-et-Futuna ont félicité le Président entrant et ont remercié le Vanuatu pour son rôle de Président sortant.

17. L'Australie, les Îles Cook, les Fidji, la France, le Royaume-Uni, le Vanuatu et Wallis-et-Futuna ont exprimé leur gratitude au Secrétariat pour son travail considérable et les résultats obtenus.

18. Les Fidji ont également exprimé leur reconnaissance au PROE pour son soutien aux Fidji en leur qualité de Président des petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique et ont salué son rôle dans la gestion du Moana Blue Pacific Pavilion, félicitant le travail du Pavillon et du Bureau de la délégation du Pacifique pour leur contribution à l'amplification des voix du Pacifique et la mise à disposition d'un espace permettant aux PEID du Pacifique d'élaborer des stratégies. Les Fidji ont exprimé leur reconnaissance au Secrétariat pour sa collaboration continue dans le cadre des préparatifs de la pré-CdP31 et continueront de solliciter son assistance dans ses domaines d'expertise technique et en communication.

19. Le Royaume-Uni a réaffirmé sa confiance dans le PROE, soulignant à cet égard le financement de base ponctuel qu'il a accordé et exprimant son souhait d'apporter d'autres contributions à l'avenir. Le Royaume-Uni a salué l'excellent travail du PROE dans la zone Pacifique, ainsi que son soutien aux îles du Pacifique lors des réunions internationales, afin d'accroître la visibilité et la participation de cette région.

20. La France a salué le soutien apporté par le Secrétariat à la Polynésie française, à la Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna dans le cadre d'activités telles que Weather Ready Pacific et l'Initiative KIWA, tout en rappelant le soutien apporté par la France par l'intermédiaire de l'Union européenne, qui représente 12 % de la contribution financière au Secrétariat. La France a réaffirmé son soutien au Secrétariat dans le cadre de l'examen de l'architecture régionale, saluant le niveau remarquable d'efficacité du Secrétariat

21. Le Vanuatu a en particulier souligné le soutien apporté par le PROE, qui a accueilli en 2026 la première édition du Forum océanien de l'innovation sur le climat et l'environnement (Pacific Innovation Forum on Climate and Environment - PIFCE), premier événement de ce type appelé à se tenir tous les deux ans, les deux premières éditions devant avoir lieu au Vanuatu, puis les suivantes dans l'ensemble de la région des îles du Pacifique.

22. L'Australie a confirmé son soutien indéfectible au PROE en tant que partenaire dans la zone Pacifique, saluant son travail pour faire face à la triple crise planétaire, ainsi que la nomination du nouveau Directeur de la planification stratégique, des partenariats et de la mobilisation des ressources, et tous les autres recrutements effectués au cours des 12 derniers mois

23. Les Îles Cook ont exprimé leur gratitude envers le personnel du PROE pour le rôle qu'il joue dans l'obtention de ces résultats, félicitant également le Vanuatu d'avoir accueilli l'événement PIFCE 2026 et saluant les possibilités que cet événement offre à la région Pacifique.

24. Le Directeur général a recommandé une collaboration avec Wallis-et-Futuna afin de fournir davantage d'informations et de conseils sur le phénomène El Niño et sur la meilleure façon de s'y préparer, en réponse à une demande de Wallis-et-Futuna à ce sujet.

25. En réponse aux félicitations adressées par la France au PROE pour son rôle de soutien lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'océan (United Nations Ocean Conference - UNOC3), qui s'est tenue à Nice en 2025, le Directeur général a souligné que la question des océans revêtait une importance particulière pour le PROE, compte tenu de sa création dans le cadre du Programme pour les mers régionales. Le PROE a dirigé la coordination du Pacifique lors des deux premières conférences UNOC, mais joue désormais un rôle d'assistance auprès du Bureau du Commissaire à l'océan Pacifique (Office of the Pacific Ocean Commissioner - OPOC) basé aux Palaos, tout en soulignant que le PROE continue de soutenir l'OPOC.

26. En réponse à une question des Îles Cook et des Fidji, le Directeur général a indiqué que l'impact financier du retrait des États-Unis en tant que Membre du Programme régional océanien de l'environnement était faible, notant que les contributions au titre de l'adhésion de deux des territoires américains faisaient l'objet d'arriérés depuis plusieurs années. Il a également été indiqué que le retrait des États-Unis en tant que Membre avait des répercussions sur les territoires américains du Pacifique qui bénéficient du travail du PROE, lequel espère continuer à leur apporter son soutien dans la mesure du possible. Le Directeur général a sollicité les orientations des Membres quant à la poursuite des discussions avec les États-Unis, soulignant que la meilleure approche possible pourrait nécessiter une intervention au niveau politique et indiquant que le Secrétariat continue de travailler avec des organismes américains tels que la Garde côtière des États-Unis et l'Administration américaine pour les océans et l'atmosphère.

Lors de la réunion, le conseil exécutif :

1. **a pris acte** du rapport du Directeur général.

Point 5.2 de l'ordre du jour - Plan de mise en œuvre de la performance (PIP4) : Avancées dans l'atteinte des résultats stratégiques et compte rendu général

27. Le PROE a présenté les progrès accomplis en vue d'atteindre les résultats stratégiques du PIP4 2024-2025 et de mettre en œuvre le programme de travail et budgétaire 2024-2025, ainsi qu'une mise à jour sur les cadres de partenariat stratégique des pays et territoires (CTSPF).

28. L'Australie, les Îles Cook, les Fidji et Wallis-et-Futuna ont félicité le Secrétariat pour son travail et les progrès accomplis.

29. L'Australie a reconnu les réalisations du PROE dans les domaines de l'égalité femmes-hommes et de l'inclusion sociale, notant l'impact de ce travail à l'échelle nationale et par le biais des projets mis en œuvre, et a invité d'autres partenaires à soutenir la poursuite de ces efforts. Le PROE a reconnu l'initiative « Women in Lead » menée en partenariat avec la Communauté du Pacifique (CPS), qui a financé le recrutement d'un Conseiller en genre pour une mission d'une durée de deux ans, se terminant en mai 2026.

30. Les Fidji ont demandé une vue d'ensemble des indicateurs atteints et restant à atteindre, ainsi que des précisions sur les difficultés rencontrées pour les atteindre. Le Secrétariat a précisé que certaines de ces difficultés étaient dues à des activités à long terme nécessitant des délais plus longs pour être menées à bien, à la collaboration et à la disponibilité des Membres pour mettre en œuvre les activités et/ou à des contraintes de financement nécessitant d'explorer d'autres possibilités. Le PROE a également précisé que les parties non financées du budget présenté contribuaient à ces difficultés, notant que le Cadre de partenariat stratégique pays et territoires (Country and Territory Strategic Partnership Framework - CTSPF) pouvait contribuer à hiérarchiser les activités et à mobiliser les ressources disponibles.

31. Le Directeur général a indiqué que la présélection et le traitement des candidatures aux opportunités du programme de doctorat de l'Université de Newcastle (UoN) étaient dirigés par l'UoN, en réponse à une demande de clarification formulée par les Fidji sur la manière dont ces candidats sont sélectionnés et retenus. Le Directeur général a en outre noté que, lorsqu'il n'y avait pas de candidats pour ces opportunités, le PROE proposait au personnel du PROE de postuler. Le Directeur général a

évoqué un ancien doctorant ayant participé à ce programme, qui a mené des travaux à l'Université nationale du Samoa sous la supervision du PROE et qui est désormais employé par le PROE.

32. Le PROE a confirmé que les CTSPF ont été conçus pour être flexibles, afin de s'adapter aux priorités nationales et de garantir l'alignement entre les priorités nationales et régionales, notant également que les CTSPF de Naoero et des Palaos font actuellement l'objet d'un examen, avec des ajustements visant à tenir compte des priorités et besoins émergents. Cette précision faisait suite à une demande de Wallis-et-Futuna sollicitant un appui afin d'aligner son CTSPF jusqu'en 2028 et au-delà, de manière à renforcer l'alignement entre les priorités nationales et régionales, ainsi que la collaboration avec le PROE.

33. Les Fidji ont demandé des précisions sur les autres formes d'appui fournies par le PROE aux Membres dans le domaine des changements climatiques. Le Directeur général a confirmé que le PROE contribuait également à l'élaboration de concepts et de propositions de projets, et qu'il organisait des ateliers et des ateliers de rédaction en collaboration avec chacun de ses Membres.

34. Le Directeur général a également confirmé que le PROE s'organisait en tant qu'entité accréditée (EA) auprès du Fonds vert pour le climat (FVC) et du Fonds pour l'adaptation (FA), ce qui lui permet d'accéder à des financements au niveau national ou régional. Il a toutefois souligné que, lorsqu'il agit en tant qu'EA, un conflit d'intérêts pouvait survenir du fait de son rôle en tant que PROE. Lorsque cela se produit, il veille à établir une distinction claire entre son fonctionnement en tant qu'organisme d'exécution au service de ses Membres et son rôle d'EA auprès du FVC ou du FA. Le PROE est actuellement en passe de devenir une EA auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), une délimitation claire de son rôle devant être établie.

35. L'Australie a félicité le PROE pour son travail dans le domaine des infrastructures de recyclage et de l'amélioration de la gestion des déchets, pour lequel le Directeur général a souligné que lesdits efforts s'appuyaient sur des initiatives existantes telles que le partenariat Moana Taka. Le Directeur général a en outre noté que le PROE travaillait avec la Banque asiatique de développement (BAD) pour poursuivre d'autres initiatives qui reconnaissent les circonstances particulières des petits États insulaires en développement du Pacifique en termes d'économies d'échelle, qui fonctionneront dans le contexte des PEID et seront adaptées à la région.

36. En réponse à une proposition des Îles Cook visant à hiérarchiser les activités du PROE, le Directeur général a sollicité les avis des participants à la réunion sur la meilleure façon de procéder. Il a indiqué que le PROE s'y employait actuellement au moyen des plans de mise en œuvre des performances établis tous les deux ans, de programmes de travail et budgétaires annuels, des CTSPF et des réunions de gouvernance en place, tout en soulignant que les demandes de soutien des Membres étaient en augmentation et que le PROE s'efforçait d'y répondre dans la limite de ses ressources financières et humaines.

Lors de la réunion, le conseil exécutif :

1. a **pris note** du rapport de synthèse de haut niveau du PIP4 2024-2025, y compris des progrès accomplis vers l'atteinte des résultats stratégiques et la mise en œuvre du programme de travail et budgétaire 2024-2025 ; et
2. a **pris note** de la mise à jour concernant les CTSPF et a encouragé les Membres qui n'ont pas encore engagé le processus CTSPF à se rapprocher du PROE afin de définir la marche à suivre pour faire progresser ces importants travaux.

Point 6.1 de l'ordre du jour : Comptes audités pour 2025

37. Conformément à l'article 27(e) du Règlement financier, le PROE a présenté ses comptes annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, établis conformément aux Normes internationales d'information financière, et a indiqué que les auditeurs avaient émis une opinion sans réserve sur les états financiers du PROE pour l'exercice 2025.

38. La France et le Royaume-Uni ont félicité le PROE pour la solidité de sa situation financière.

39. En réponse à une question de la France, le PROE a confirmé avoir travaillé avec des établissements financiers implantés au Samoa afin de garantir des conditions de négociation concurrentielles pour toutes les transactions, dans le cadre d'une stratégie de gestion des risques visant à atténuer les pertes liées à l'exposition au risque de change.

40. Le PROE a également indiqué que la perte de plus de 400 000 USD était imputable à l'achèvement de trois projets libellés en Euros, à savoir les projets de l'Union européenne (UE) Pacific Adaptation to Climate Change and Resilience Building (PACRES) et du Projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes (PROTEGE), ainsi que du projet d'actions durables en matière de déchets dans le Pacifique 1 (SWAP1), financé par l'Agence française de développement (AFD), dont le rapport final a été établi en Euros, entraînant ainsi un impact global des taux de change qui s'est traduit par une perte en équivalent USD. Cette situation confirme les difficultés persistantes liées aux projets et à l'information financière dans des devises autres que le dollar des États-Unis, qui est la monnaie fonctionnelle du PROE. Toutefois, le Secrétariat travaille avec ses principaux bailleurs de fonds sur de futurs projets afin de continuer à privilégier, dans la mesure du possible, des accords de financement libellés en USD pour atténuer l'incidence des taux de change sur l'information financière, tout en maintenant d'étroites relations de négociation avec ses établissements bancaires afin d'atténuer et de gérer au mieux l'exposition globale au risque de change pour l'ensemble de ses transactions, tant en ce qui concerne les paiements que les financements reçus. Les résultats positifs sont visibles dans les opérations générales, qui ont enregistré un gain d'environ 67 000 USD. Toutefois, après prise en compte de l'incidence des taux de change sur l'information financière, estimée à environ 473 000 USD pour les trois projets susmentionnés, la perte de change nette globale déclarée pour 2025 s'est élevée à 406 299 USD.

41. Le Royaume-Uni a formulé des observations sur les plans du PROE visant à atténuer les pertes potentielles de financement provenant des bailleurs de fonds en raison des répercussions de la crise mondiale des carburants.

Lors de la réunion, le conseil exécutif :

1. a **examiné** et **adopté** les états financiers audités et le rapport de l'auditeur pour 2025.

Point 6.2 de l'ordre du jour : Rapport du Comité d'audit pour 2025

42. Le Secrétariat a présenté à la réunion le rapport du Comité d'audit sur les travaux menés au cours des 12 derniers mois.

43. En réponse à une question de la France concernant la viabilité financière à long terme et la possibilité d'accéder au Fonds vert pour le climat (FVC) et au Fonds pour l'adaptation (FA), le PROE a confirmé qu'il était une entité accréditée auprès de ces deux fonds, dont les frais de programme constituent une source importante de revenus pour le PROE, et qu'il étudiait également la possibilité d'obtenir une accréditation auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le PROE a également confirmé que les frais de gestion de programme de 15 % approuvés par la réunion du PROE avaient facilité les négociations avec les partenaires bilatéraux visant à augmenter ces frais, et que les mécanismes de recouvrement des coûts faisaient partie des sources de revenus du PROE.

44. Le PROE a souligné que la Recommandation 3 porte sur l'importance du règlement rapide des contributions impayées des Membres et a encouragé la poursuite du dialogue et de la collaboration afin que ces paiements soient effectués. Le Secrétariat a également confirmé que la Recommandation 4 porte sur l'examen d'autres possibilités de financement liées à l'accréditation afin de tirer parti du soutien actuellement apporté par le FVC et le FA.

Lors de la réunion, le conseil exécutif :

1. a **pris** note et **approuvé** le rapport du Comité d'audit pour la période du 1er août 2025 au 3 juillet 2026.
2. **s'est félicité** de l'appui continu des Membres, des partenaires de développement et des bailleurs de fonds.
3. a **encouragé** le règlement en temps opportun des contributions des Membres et la poursuite de la collaboration entre les Membres et le Secrétariat afin de soutenir le mandat et la viabilité à long terme du PROE.
4. a **encouragé** le Secrétariat à continuer de tirer parti de son statut d'accréditation et de ses partenariats stratégiques afin de renforcer la mobilisation des ressources et les possibilités de projets.
5. a **appuyé** le renforcement continu de la fonction d'audit interne, notamment le renforcement des capacités, les ressources en personnel et les capacités numériques.
6. a **pris note** de l'importance de continuer à mettre l'accent sur la gestion des risques d'entreprise, la résilience organisationnelle et les risques émergents.
7. **a consigné** sa gratitude au Directeur général, à l'Équipe de direction et au personnel pour leurs contributions au cours de la période considérée.
8. a **pris note** des dispositions relatives à la succession du président du Comité d'audit et, si aucun successeur n'est nommé d'ici le 31 décembre 2026, a **approuvé** le maintien du président actuel à titre provisoire jusqu'à la nomination d'un successeur.

Point 6.3 de l'ordre du jour : Compte rendu sur la contribution des membres

45. Conformément à l'article 14 du Règlement financier, le PROE a présenté à la réunion un rapport sur la situation des contributions des Membres au 31 décembre 2025, ainsi qu'une brève mise à jour sur la situation des contributions des Membres.

46. En réponse à une question des Îles Cook et des Fidji concernant les travaux entrepris pour recouvrer les contributions impayées des Membres et l'examen d'initiatives visant à encourager les paiements, le Secrétariat a confirmé que des discussions de haut niveau se poursuivent, soulignant qu'il s'agit d'un point de longue date à l'ordre du jour des réunions de gouvernance du PROE.

47. Les Îles Cook ont également indiqué que tous les Membres connaissent une situation financière difficile, mais restent déterminés à effectuer leurs paiements, compte tenu du retour sur investissement découlant du travail du Secrétariat.

48. Le Royaume-Uni a souligné qu'il continuerait à effectuer ses paiements et a encouragé tous les Membres à en faire de même, par souci d'équité envers l'ensemble des Membres, tout en encourageant également l'examen de mesures incitatives en faveur du paiement.

49. Le Directeur général a également expliqué les différentes situations relatives aux contributions impayées des Membres, les territoires américains du Commonwealth des Îles Mariannes du Nord (CNMI) et Guam considérant ces contributions comme des paiements volontaires, à l'instar des États-Unis. Le Directeur général a précisé que les relations avec les CNMI étaient inactives et que, malgré de nombreuses tentatives du PROE pour les rétablir, très peu de progrès ont été accomplis. Le Secrétariat a également travaillé avec l'Université de Guam (UoG), qui lui sert de point focal, et bien que Guam se soit acquitté de ses obligations financières par le passé, sa situation actuelle ne le permet plus. Malgré le dialogue engagé avec le gouverneur et le lieutenant-gouverneur de Guam, le paiement de ces contributions impayées n'a pas été réglé. Dans le cadre de ses efforts visant à obtenir de la Papouasie-Nouvelle-Guinée le paiement de ses contributions impayées, le Secrétariat a tenté de rencontrer les personnes concernées afin de garantir leur règlement, et de nombreuses visites et réunions ont eu lieu avec la PNG et ses organismes techniques et financiers. Le Directeur général a également indiqué que, par le passé, la PNG avait réglé ses contributions non acquittées au moyen d'importants paiements ponctuels.

Lors de la réunion, le conseil exécutif :

1. **a examiné** le rapport et exhorte les Membres à traiter la question des contributions impayées des Membres;
2. s'est **engagé** collectivement et individuellement à régler les contributions courantes et les arriérés.

Point 6.4 de l'ordre du jour : Examen du mandat actualisé du Conseil exécutif et des modalités d'adhésion

50. Le Secrétariat a présenté différentes options concernant la rotation des membres du Conseil exécutif dans le cadre de l'examen en cours du mandat du Conseil exécutif (TOR). Le PROE révise actuellement le mandat du Conseil exécutif en vue de son examen par les Membres lors de la 33e Réunion/Conférence du PROE (2027), sur la base de l'expérience des Membres lors de la 32e Réunion/Conférence du PROE en 2025, et a sollicité leur avis sur les modalités de rotation des Membres à inclure.

51. Le Directeur général a proposé une troisième option consistant à diviser la circonscription de la Polynésie en deux, ce qui a reçu le soutien de la France, de Wallis-et-Futuna et du Vanuatu.

52. Les Îles Cook ont proposé une quatrième option selon laquelle les priorités de la Polynésie pourraient faire l'objet d'une concertation préalable et, compte tenu du fait que la Polynésie française pourrait faire partie à la fois du groupe francophone et du groupe polynésien, celle-ci serait considérée comme le représentant des deux.

53. L'Australie a indiqué que, si l'Option 1 était retenue, les différentes options devraient être affinées avant la réunion des responsables du PROE, soulignant que l'option convenue devrait être adaptée à la Polynésie tout en restant conforme à l'objectif initial du Conseil exécutif en tant que mécanisme de gouvernance efficace en termes de coût.

54. Le Directeur général a confirmé l'existence de quatre circonscriptions, à savoir la Polynésie, la Micronésie, la Mélanésie et les Membres métropolitains, les pays francophones n'étant pris en considération que lorsqu'aucun d'entre eux n'est représenté dans l'un des sous-groupes. Soutenu par le Vanuatu, le Directeur général a également demandé l'autorisation de travailler avec la Troïka afin d'examiner d'autres options à soumettre à la 33e réunion des responsables du PROE.

Lors de la réunion, le conseil exécutif :

1. **a examiné** les changements proposés aux modalités de rotation recommandés par la Troïka et a fourni des orientations à la Troïka et au PROE afin de poursuivre l'examen du mandat du Conseil exécutif, qui sera présenté lors de la 33e Réunion/Conférence du PROE en 2027.

Point 6.5 de l'ordre du jour : Projet de plan stratégique du PROE 2027-2036

55. Le PROE a présenté une mise à jour sur le processus de planification stratégique du PROE, ainsi que l'avant-projet du Plan stratégique 2027-2036, pour examen par les Membres.

56. L'Australie, les Îles Cook, les Fidji et la France ont exprimé leur reconnaissance au PROE pour le travail acharné accompli en vue de finaliser le Plan stratégique.

57. Les Îles Cook ont souligné l'importance d'un examen plus détaillé des enseignements tirés de l'actuel Plan stratégique décennal, car ils seront précieux pour orienter les décisions du Groupe de travail et éclairer la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie. Les Îles Cook ont en outre souligné l'importance de passer en revue les stratégies et cadres de soutien du PROE alignés sur le Plan stratégique, afin d'évaluer ce qui est adapté aux besoins.

58. La France a souligné son soutien aux prochaines étapes de la finalisation du Plan stratégique et a indiqué qu'elle soumettrait une nomination afin de rejoindre le Groupe de travail des Membres.

59. La France et le Royaume-Uni ont demandé à ce que le futur Plan stratégique soit aligné sur les cadres mondiaux et régionaux tels que l'accord BBNJ, l'objectif 30x30 dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, le Cadre des îles du Pacifique pour la conservation de la nature et la Stratégie pour un Pacifique plus propre, ainsi que la Stratégie 2050 pour le Continent Bleu du Pacifique et les accords multilatéraux sur l'environnement.

60. Le PROE a remercié la France pour son intérêt à rejoindre le Groupe de travail des Membres.

61. L'Australie et le Royaume-Uni ont soutenu les Îles Cook dans leur proposition visant à ce que le PROE définisse des priorités pour ses travaux, et soulignant que cela sera essentiel pour la mise en œuvre du Plan stratégique. L'Australie a également noté la pertinence du Cadre de suivi, d'évaluation, de recherche et d'apprentissage (MERL) pour guider la mise en œuvre du Plan stratégique. Le PROE a confirmé qu'un Cadre MERL renforcé serait élaboré, lequel comprendra un examen à mi-parcours.

62. Le Royaume-Uni a pris note de sa nomination pour faire partie du Groupe de travail des Membres.

63. Fidji a salué l'accent mis par le Plan stratégique sur les trois Conventions de Rio et sur la triple crise planétaire. Les Fidji ont soulevé des questions concernant le processus de mise à jour du Plan stratégique, notamment dans le cadre d'un examen à mi-parcours, en soulignant l'apparition de nouveaux enjeux. Le Directeur général a confirmé les mécanismes d'examen et de mise à jour, notamment l'examen à mi-parcours et les Plans de mise en œuvre de la performance, qui sont élaborés tous les deux ans. Le PROE a en outre noté que les CTSPF spécifiques aux Membres jouaient un rôle déterminant dans ce processus d'examen.

64. Le Président a fait remarquer que la transformation environnementale résultait souvent de nombreuses petites actions et a conseillé aux Membres de réfléchir aux enseignements tirés, le PROE étant chargé de veiller à ce que les actions entreprises dans le cadre des projets soient réalistes et adaptées aux besoins de tous les Membres.

Lors de la réunion, le conseil exécutif :

1. **a examiné** l'avant-projet zéro du Plan stratégique 2027-2036.
2. **a approuvé** les prochaines étapes de la finalisation du Plan stratégique 2027-2036 du PROE ; et
3. **a encouragé** les Membres, en particulier les Membres des îles du pacifique, à rejoindre le groupe de travail sur le plan stratégique.

Point 6.6 de l'ordre du jour : Évaluation des performances du Directeur général du PROE et renouvellement de son contrat (Session à huis clos)

Lors de la réunion, le conseil exécutif :

1. **a pris note et approuvé** l'examen du PDP du Directeur général réalisé par la Troïka pour la période de septembre 2025 à août 2026.
2. **a invité** l'ensemble des Membres, par voie de circulaire, à proposer d'ici le 30 septembre 2026 des objectifs spécifiques pertinents et appropriés qu'ils souhaitent intégrer au prochain PDP du Directeur général.
3. **a approuvé** l'intégration d'un retour d'information à 360 degrés dans le cadre du prochain examen du PDP.
4. **a examiné** la proposition visant à modifier la durée du contrat du Directeur général de quatre ans plus deux ans à quatre ans plus quatre ans et a recommandé que cette proposition soit présentée lors de la 33e réunion du PROE en 2027.

Point 7.1 de l'ordre du jour : 2050 - Mise à jour de l'ordre du jour des dirigeantes et des dirigeants de la zone Pacifique - Stratégie 2050 pour le Continent Bleu du Pacifique

65. Le PROE a présenté une mise à jour sur l'Ordre du jour des dirigeants du Pacifique, notamment sur la mise en œuvre de la Stratégie 2050, l'examen de l'architecture régionale, les priorités stratégiques du Conseil des organisations régionales du Pacifique et les initiatives régionales, ainsi que les priorités des petits États insulaires pour le PROE.

66. L'Australie et les Îles Cook ont pris acte des progrès signalés concernant les travaux en faveur des petits États insulaires (PEI).

67. Les Îles Cook ont apporté leur soutien à ces recommandations, se félicitant des travaux menés sur les priorités des PEI et soulignant l'intérêt de poursuivre les discussions sur les enseignements tirés auprès du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, qui s'attachera également à intégrer les priorités des PEI au cours des dix prochaines années. Le Directeur général a pris acte de cette demande, confirmant qu'il prendrait en considération les processus régionaux lors de l'élaboration de son Plan stratégique, tout en notant que sa définition des PEI différait de celle des autres Membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CROP). Le PROE dispose de processus existants pour répondre aux priorités des Membres des PEI en ce qui concerne cette définition.

68. Le Directeur général a noté que le PROE se trouvait cette année dans une position beaucoup plus favorable en ce qui concerne son avenir par rapport à l'année dernière, en réponse à une question de l'Australie sur les implications possibles des conclusions de l'Examen de l'architecture régionale (Review of the Regional Architecture - RRA).

69. L'Australie a pris acte de la mise à jour des progrès réalisés dans le cadre du RRA et a félicité et encouragé la Troïka à rester engagée dans ce processus et dans ses implications vis-à-vis du PROE.

70. Le Directeur général a en outre exprimé sa reconnaissance pour l'engagement de la Troïka en tant que mécanisme de gouvernance, ainsi que pour son rôle croissant dans la mise en œuvre de la Stratégie 2050 et du RAA.

Lors de la réunion, le conseil exécutif :

1. a **pris note** des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie 2050;
2. a **pris note** des progrès réalisés et figurant dans le compte rendu des Petits États insulaires du Pacifique ;
3. a **pris note** de la mise à jour concernant l'Examen de l'architecture régionale et du rapport du Comité d'examen, et en a **discuté** ; ceux-ci seront présentés à la 55e réunion des dirigeants et des dirigeantes du Forum des îles du Pacifique aux Palaos et examinés par celle-ci ; et
4. a **demandé** à la Troïka du PROE et au Directeur général de travailler en étroite collaboration sur toute question concernant l'Examen de l'architecture régionale.

Point de l'ordre du jour : 7.2 – Examen de l'accréditation du PROE en tant qu'agence de mise en œuvre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

71. Le PROE a informé la Réunion de la décision prise lors de la récente 71e réunion du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) concernant l'élargissement des agences dans le cadre du FEM-9.

72. L'Australie, Fidji, la France et Vanuatu ont félicité le PROE pour ses travaux visant à faire avancer ce dossier, notant l'impact positif que cela aura pour ses Membres. La France a souligné les exigences rigoureuses de financement du FEM, et Vanuatu a noté qu'il était encouragé par les opportunités que cela présenterait pour soutenir Vanuatu dans la mise en œuvre de ses travaux sur la biodiversité.

73. En réponse à une question de l'Australie sur le rôle du PROE en tant que partenaire de mise en œuvre et/ou agence d'exécution, le PROE a confirmé qu'il avait pris en compte, et continuerait de prendre en compte les enseignements tirés, notant sa longue relation avec le Fonds pour l'environnement mondial. À l'avenir, le rôle du PROE devra être réexaminé au cas par cas, en tenant compte du fait qu'il peut arriver que des Membres demandent au PROE d'assumer ces deux rôles.

74. Le Directeur général a en outre souligné qu'il avait réexaminé cette opportunité d'accréditation auprès du FEM, notant qu'un soutien financier avait été reçu du FEM par le passé pour renforcer son infrastructure afin de permettre au PROE de devenir une agence de mise en œuvre, mais qu'il avait choisi de ne pas donner suite à cette démarche jusqu'à présent.

75. Le Directeur général a en outre confirmé que le PROE avait renforcé ses structures et processus de gouvernance pour gérer les fonds et aider les États Membres à jouer un rôle d'exécution au niveau national. Le PROE soulignera auprès du FEM qu'en devenant une agence de mise en œuvre, il ne renoncera pas à son rôle d'agence d'exécution et que, lorsqu'il sera nécessaire d'assumer les deux rôles, ceux-ci seront compartimentés

Lors de la réunion, le conseil exécutif :

1. a **pris note** de la décision du Conseil du FEM concernant l'élargissement des agences dans le cadre du FEM-9.
2. a **soutenu** les efforts du Secrétariat visant à entreprendre les activités nécessaires de préparation institutionnelle et de mobilisation des ressources pour faire progresser l'accréditation.
3. a **approuvé** la poursuite, par le PROE, de l'accréditation en tant qu'agence du FEM au titre de la procédure approuvée d'élargissement des agences.

Point 8.1 de l'ordre du jour : Point sur les préparatifs de la COP31

76. Le PROE a présenté les résultats de la COP30 de la CCNUCC pour les petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique lors de la réunion de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui s'est tenue à Belém, au Brésil, du 10 au 21 novembre 2025.

77. La France et le Royaume-Uni ont félicité le PROE pour ses travaux préparatoires de la COP31, confirmant en outre leur soutien au Pacifique en faveur d'engagements plus fermes pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

78. Le PROE a accueilli favorablement l'intervention de la France, convenant de l'importance de la science dans le changement climatique et le processus de la CCNUCC, de l'accès des pays les plus vulnérables au financement climatique, et des appels à des réductions plus fortes des émissions de gaz à effet de serre, déclarant que les résultats de la COP30 étaient insuffisants. La France soutient en outre la communication et la publication des travaux visant à contribuer à la réalisation de l'Accord de Paris.

79. Le Directeur général a salué le soutien de l'Australie et le partenariat entre l'Australie et le Pacifique, exprimant en outre sa reconnaissance au Ministre australien du Changement climatique et de l'Énergie, M. Chris Bowen, en soulignant l'attention et la considération particulières apportées au renforcement d'une relation et d'un partenariat solides avec les dirigeants et les Ministres de la zone Pacifique.

80. La France s'est félicitée de la participation de Membres francophones aux réunions préparatoires de la COP31 « Australie-Pacifique », soulignant qu'ils sont Parties à la CCNUCC par l'intermédiaire de la France, qui poursuit sa collaboration avec les territoires français du Pacifique.

81. Fidji a présenté une mise à jour sur les préparatifs de la réunion, notant que la pré-COP31 se tiendra du 5 au 8 octobre 2026, le Sheraton de Denarau accueillant les dirigeants, tandis que le Sofitel et le Crown Plaza abriteront le concept du « Pacific Bula Village » pour les événements parallèles, les réunions bilatérales et les sessions en petits groupes, le 4 octobre étant consacré à une session interconfessionnelle spéciale ouverte à tous, dirigée par le Conseil des Églises du Pacifique. Le programme et l'ordre du jour sont confirmés, les travaux préparatoires ayant débuté par l'intermédiaire du Groupe de travail des hauts fonctionnaires du Pacifique, de l'Australie, de Fidji et de Tuvalu. Des invitations ont été envoyées à 46 dirigeants en attente de confirmation, et 68 pays ont été identifiés pour être invités.

82. Fidji a en outre indiqué qu'un programme d'engagement des parties prenantes serait rendu public, avec un appel à manifestations d'intérêt pour l'organisation d'événements parallèles lors de la pré-COP, qui sera clos le 14 août, date à laquelle un groupe de travail sur l'engagement des parties prenantes a été établi pour finaliser les propositions. La première réunion de ce groupe de travail aura lieu le 19 août, suivie de nouvelles délibérations le 20 août pour finaliser la liste des personnes intéressées. En interne, aux Fidji, il existe des démarcations claires entre les différentes équipes de travail pour faciliter le succès des événements pré-COP31.

83. Le PROE a confirmé qu'une équipe dévouée et passionnée issue du département « Résilience face au changement climatique » et de l'ensemble de l'organisation a été au cœur des efforts pour garantir la poursuite de ses travaux avec le soutien et les conseils du Directeur général et des Ministres du Pacifique, des Fidji en tant que présidence des petits États insulaires en développement du Pacifique, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, en réponse à une demande du Royaume-Uni sur l'avancement des travaux en coulisses. L'Australie a apporté un soutien supplémentaire afin de recruter du personnel supplémentaire pour les travaux de la COP31.

84. Le PROE a noté que parmi les partenariats mis en place pour garantir le succès de l'événement préalable à la COP31 figure un partenariat avec Pasifika TV visant à faire venir une équipe de journalistes du Pacifique sur place afin d'assurer la diffusion de contenus médiatiques destinés au Pacifique et au-delà, grâce à son réseau de plus de 30 chaînes de télévision des îles du Pacifique.

85. L'Australie a indiqué que, tout comme la Nouvelle-Zélande, elle était heureuse de soutenir le Pacifique dans la préparation de la pré-COP31 et de la COP31. L'Australie travaille en partenariat avec le PROE, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, One-CROP et les îles du Pacifique, tout en soulignant le rôle et les responsabilités de la Turquie dans le cadre de ce soutien complémentaire.

86. L'Australie et les Fidji ont confirmé que 40 dirigeants avaient été invités à participer au Sommet des dirigeants aux Tuvalu, la logistique étant en cours de finalisation, et notant que les programmes se dérouleraient simultanément aux Tuvalu et aux Fidji. De plus amples informations à ce sujet seront communiquées en temps utile, en réponse à une demande de la France sollicitant plus de détails.

87. Le Directeur général a noté que le PROE veillait à compartimenter son soutien aux petits États insulaires en développement du Pacifique dans le processus de négociation de la CCNUCC, ainsi que les travaux pour le partenariat Australie-Pacifique en vue de la COP31.

Lors de la réunion, le conseil exécutif :

1. **a pris note** des résultats de l'engagement des PEID à la COP30.
2. a **pris note** de l'avancée des préparatifs du PROE et de One CROP en vue de la CdP31 de la CCNUCC et lors de celle-ci, à Antalya, en Turquie.

Point 8.2 de l'ordre du jour : Point sur les préparatifs de la COP17 de la CDB (Convention sur la diversité biologique)

88. Le PROE a présenté une mise à jour sur les préparatifs de la COP17 de la CDB.

89. L'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande, par l'intermédiaire de leurs représentants, ont exprimé leur reconnaissance au PROE pour son travail préparatoire avec la zone Pacifique en vue de la tenue de la COP17 de la CDB.

90. En réponse à une question de la France concernant les priorités de la CDB importantes pour la zone Pacifique, le PROE a confirmé que, bien que les points clés soient l'accès au financement et le soutien à la mise en œuvre des Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) dans la région Pacifique, l'éventail complet des questions prioritaires était en cours de finalisation suite à la septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application (SBI-7) et à la 28e réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à la CDB, qui se sont tenues du 27 juillet au 1er août, et sera communiqué aux petits États insulaires en développement du Pacifique dès confirmation.

91. L'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande, par l'intermédiaire de leurs représentants, ont en outre exprimé leur engagement à soutenir le Pacifique pour parvenir à un consensus lors des négociations de la COP17 de la CDB, la France saluant par ailleurs les activités visant à assurer la cohérence et les synergies entre les Conventions de Rio, et l'Australie notant en outre l'action régionale pour atteindre le Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) grâce au lancement prochain de la deuxième édition du rapport régional sur l'état de l'environnement et de la conservation dans le Pacifique.

92. Le Directeur général a noté qu'à la suite du retard dans la mise en œuvre du CMB dû à la COVID-17, un réalignement est en cours pour garantir que les actions régionales du Pacifique soient conformes au CMB, soulignant en outre que le processus des PEID dans l'espace de la CDB a débuté avec la COP15 de la CDB à Montréal par l'intermédiaire des Samoa en tant que présidence des PEID, puis la COP16 de la CDB par l'intermédiaire des Tuvalu en tant que présidence des PEID, et maintenant pour la COP17 de la CDB par l'intermédiaire des Fidji en tant que présidence des PEID.

93. Le Directeur général a également sollicité le soutien des Membres pour demander que les contributions des Membres au Secrétariat de la CDB soient affectées aux travaux et activités visant à soutenir les Parties des îles du Pacifique à la CDB.

Lors de la réunion, le conseil exécutif :

1. **a pris note** des progrès réalisés dans la préparation de la COP17 de la CDB, notamment de la 11e Conférence des îles du Pacifique sur la conservation de la nature, qui se tiendra à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, du 7 au 11 septembre 2026, et de l'atelier régional du Pacifique sur la COP17 de la CDB, qui se tiendra aux Fidji du 11 au 25 septembre 2026**;** et
2. **a encouragé** les Membres à participer activement aux processus préparatoires de la COP17 de la CDB, à la pré-COP de la zone Pacifique, aux réunions intersessions et aux négociations de la COP17.

Point 8.3 de l'ordre du jour : Point sur les résultats de l'ANUE-7

94. Le PROE a fait le point sur les résultats de la septième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (UNEA7), qui s'est tenue du 8 au 12 décembre 2025 à Nairobi, au Kenya.

95. Le PROE a également fourni une mise à jour sur le Comité intergouvernemental de négociation (CIN) sur la pollution plastique, y compris dans le milieu marin, en soulignant la stratégie du président du CIN, le mécanisme de coordination des PEID avec les Fidji assurant actuellement la présidence des PEID, et le recrutement d'un coordinateur dédié au CIN, tout en exprimant sa reconnaissance envers l'Australie pour son soutien financier.

96. La France a déclaré avoir récemment publié un appel à manifestation d'intérêt par l'intermédiaire de son agence nationale de recherche afin de consolider les connaissances sur les utilisations traditionnelles des écosystèmes en haute mer, afin d'améliorer la compréhension des activités énergétiques et en haute mer. Ce programme, dirigé par l'Institut de recherche pour le développement, a été lancé avec un financement de 17,5 millions d'Euros et pourrait représenter une opportunité précieuse pour les travaux du PROE.

97. La France a en outre proposé que le Pacifique examine la résolution sur la criminalité environnementale soumise par le Pérou et le Kenya, notant que cela reste une priorité élevée pour la France.

98. Le Directeur général a souligné les domaines de croissance potentiels pour le Pacifique dans le processus de l'ANUE, notant que ses réunions de fonctionnaires et ses réunions ministérielles pourraient également constituer un mécanisme préparatoire pour la zone Pacifique et son engagement dans l'ANUE ; cela inclut le renforcement de la coordination entre les Membres des PEID et le renforcement du soutien aux résolutions clés. Le Directeur général a en outre noté que l'utilisation de l'ANUE comme plateforme pour faire progresser les questions relatives à la zone Pacifique pourrait être réalisée, soulignant l'exemple de la résolution sur les récifs coralliens présentée par les Fidji, qui avait déjà fait l'objet d'un consensus régional dans le Pacifique.

Lors de la réunion, le conseil exécutif :

1. **a pris note** des résultats de l'ANUE-7 et a demandé au PROE d'aider et de soutenir les Membres dans la mise en œuvre des résolutions de l'ANUE-7 et des mesures proposées en vue de l'ANUE-8.

Point 9.1 de l'ordre du jour : Présentation de l'objectif régional 1 : Les peuples océaniens bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques

99. La Réunion a reçu un aperçu de la mise en œuvre de l'Objectif régional 1 et des priorités pour la période biennale 2026-2027.

100. Les Fidji, la France et le Royaume-Uni ont félicité le PROE pour son travail acharné et pour les activités présentées.

101. En réponse à une question du Vanuatu sur la manière dont le PROE soutiendra le passage à l'échelle des interventions et comment celles-ci seront liées à l'amélioration des économies nationales, le PROE a confirmé qu'il travaillait en interne avec les programmes et l'Unité de coordination de projet pour aider les pays à hiérarchiser les projets à mettre à l'échelle rapidement, encourageant le soutien au flux de financements par le biais des processus de développement multilatéraux tels que le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds d'adaptation, soulignant par ailleurs que les programmes nationaux du FVC sont élaborés de manière à définir les priorités nationales. Le PROE a précisé en outre que dans le cas des Services d'information climatique pour un développement résilient au Vanuatu (VanKIRAP), les travaux relatifs à la mise en place de VanKIRAP2 vont débuter

102. La France a souligné son soutien à l'initiative CREWS lancée avec l'Accord de Paris en 2015 et a encouragé le PROE et ses Membres à prendre note des activités potentielles pour soutenir cette initiative, et de l'importance de la coordination (pour laquelle le PROE a remercié la France et le CREWS pour leur soutien aux Membres, financé par l'Organisation météorologique mondiale afin d'aider les îles du Pacifique).

103. Le Vanuatu a demandé des éclaircissements sur le système de prévision qui vient d'être introduit et qui est en cours de préparation pour les services météorologiques du Pacifique, par le biais du Weather Ready Pacific (WRP), et si celui-ci serait compatible avec le système de prévision actuellement utilisé par le Vanuatu. Le PROE a confirmé que le système de prévision nouvellement introduit répondait aux demandes des Membres, qui n'en ont actuellement aucun en place. Le PROE a en outre conseillé au Vanuatu de demander au Comité directeur du WRP que ce système introduit soit compatible avec celui actuellement utilisé par le Vanuatu, afin qu'il puisse être inclus dans les étapes de planification des activités du WRP.

104. Le PROE a souligné que la stratégie d'accès et de mobilisation des financements pour le climat (CFAMS) ne constituait qu'un aspect parmi d'autres des opportunités et des travaux liés au financement de la lutte contre le changement climatique menés au sein du PROE et dans la région du Pacifique, citant le WRP comme exemple parmi d'autres, et a insisté sur l'importance d'une plus grande synergie en réponse à la demande de clarification formulée par le Royaume-Uni concernant la place qu'occupe la CFAMS dans le cadre du premier objectif régional du PROE.

105. Le Directeur général a en outre noté que le Conseil des organisations régionales du Pacifique rétablirait le Groupe d'assistance technique (Technical Assistance Group - TAG) pour assurer une coordination renforcée.

106. Les Fidji ont souligné l'importance d'investir dans les capacités pour garantir que la zone Pacifique dispose de ressources suffisantes en matière de météorologie et de données, afin d'assurer le meilleur contenu scientifique possible, permettant ainsi de soutenir les négociations de la CCNUCC et les demandes du Pacifique.

Lors de la réunion, le conseil exécutif :

1. **a pris note** des activités relevant de l'objectif régional 1 pour la période biennale 2026-2027 et les a **approuvées**.

Point 9.2 de l'ordre du jour : Aperçu de l'objectif régional 2 – Les populations du Pacifique bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients

107. Le PROE a présenté un aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Objectif régional 2 ainsi qu'une mise à jour sur la 11e Conférence des îles du Pacifique sur la conservation de la nature et les aires protégées.

108. L'Australie et la France ont exprimé leur reconnaissance au PROE pour le travail accompli dans l'organisation de la 11e Conférence des îles du Pacifique sur la conservation de la nature. La France a en outre souligné l'engagement de la Nouvelle-Calédonie à accueillir un événement important et couronné de succès, soulignant que les préparatifs sont en cours malgré l'entrée en fonction d'un nouveau gouvernement.

Lors de la réunion, le conseil exécutif :

1. **a pris note** des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités relevant de l'objectif régional 2 pour la période biennale 2026-2027 et les a **approuvés.**
2. **a pris note** de la mise à jour concernant la 11e Conférence des îles du Pacifique sur la conservation de la nature et les aires protégées.

Point 9.3 de l'ordre du jour : Aperçu de l'objectif régional 3 : Les populations du Pacifique bénéficient d'une meilleure gestion des déchets et d'une meilleure lutte contre la pollution

109. Un aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Objectif régional 3 pour la période biennale 2026-2027 a été présenté à la Réunion.

110. La France a félicité le PROE pour son travail intensif et pour les résultats obtenus, demandant de plus amples informations sur la Table ronde pour un Pacifique propre 2027 (CPRT2027).

111. Le PROE a précisé que la CPRT2027 serait accueillie par la Papouasie-Nouvelle-Guinée à Port Moresby du 15 au 19 février, avec un programme provisoire s'étalant sur cinq jours et structuré autour du thème « Innover, Investir, Mettre en œuvre : pour un Pacifique plus propre en 2050. Accélérer les partenariats et les actions pour un Pacifique plus propre ». Cela permettra de célébrer les réalisations accomplies dans le cadre de la Stratégie pour un Pacifique plus propre 2025, qui s'achève. La semaine précédant la CPRT2027 sera consacrée à des réunions relatives aux conventions et aux projets sur les déchets.

Lors de la réunion, le conseil exécutif :

1. a **approuvé** la vue d'ensemble des priorités clés visant à appuyer la mise en œuvre et la réalisation de l'Objectif régional 3 pour la période biennale 2026–2027.

Point 9.4 de l'ordre du jour : Présentation de l'objectif régional 4 : Les peuples océaniens et leur environnement bénéficient d'un engagement en faveur des meilleures pratiques en matière de gouvernance environnementale

112. Le PROE a présenté un bilan de la mise en œuvre de l'Objectif régional 4 pour la période biennale 2026-2027.

113. Le Directeur général a salué les efforts déployés par les Iles Fidji au cours de l'année écoulée pour régler la question du projet d'installation nationale de traitement des déchets ; les Fidji ont indiqué qu'elles transmettraient ces remerciements à leur Secrétaire permanent.

Lors de la réunion, le conseil exécutif :

1. **a pris note** des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités de l'Objectif régional 4 pour la période biennale 2026-2027 et les a **approuvés**.

Point 10.1 de l'ordre du jour : Programme de travail et budgétaire pour 2026-2027

114. Le PROE a présenté à la Réunion son Programme de travail et budgétaire supplémentaires pour 2027 dans le cadre du Budget biennal 2026-2027.

115. Le PROE a précisé que le budget supplémentaire de 2027 était un budget équilibré fondé sur des financements confirmés et que la partie non financée de 6,6 millions d'USD ne faisait pas partie du budget supplémentaire proposé de 37 millions d'USD pour 2027 et en était donc exclue, en réponse à une question de la France concernant la partie non financée (et donc le déficit supposé du budget). Le PROE continuera d'y remédier grâce à des financements nouveaux et identifiés, aux économies qui pourraient apparaître l'année prochaine et par le biais d'une priorisation fondée sur son Programme de travail et budgétaire biennal 2026/2027 et par voie de conséquence, sur les Plans de mise en œuvre de la performance (Performance Implementation Plans - PIP).

116. Les Îles Cook ont souligné l'importance de définir les priorités des travaux du PROE dans le cadre du processus des PIP, ainsi que le rôle essentiel joué par la fonction d'audit interne et le responsable de la gestion des risques dans la mise en place de garanties institutionnelles pour le PROE et pour les Membres.

117. Le PROE a noté que la priorité et la réalisation des activités pour ses Membres étaient prises en compte lors de l'élaboration du PIP et du Plan de travail et budgétaire annuels, et a en outre souligné que la Stratégie de ressources et de financement durables et la Stratégie d'engagement et de mobilisation des ressources du PROE fournissaient des orientations aux efforts de mobilisation des ressources du PROE.

Lors de la réunion, le conseil exécutif :

1. a **examiné** et **approuvé** le programme de travail et budgétaire supplémentaire proposé d'un montant de 36 908 718 USD pour 2027. Le budget provisoire pour 2027, tel qu'approuvé l'année dernière lors de la 32e Réunion/Conférence du PROE, s'élevait à 31 428 882 USD.
2. a **pris not**e du fait qu'un déficit de financement de 6 590 730 USD prévu pour les dépenses de base du budget supplémentaire 2027 n'est pas reflété dans le budget proposé en raison de l'insuffisance des financements disponibles au moment de son élaboration. Le Secrétariat continuera d'étudier les sources de financement possibles afin de combler ce déficit à mesure que des possibilités se présenteront.

Point 11.1 de l'ordre du jour : 2028-2029, Année des récifs coralliens du Pacifique

118. Un document sur l'Année des récifs coralliens du Pacifique, conformément à la quatrième Année internationale des récifs coralliens, a été présenté par l'Australie.

119. Les Îles Cook, Fidji et la France soutiennent et accueillent favorablement la proposition de cette campagne, notant le rôle crucial des récifs coralliens pour la résilience de la zone Pacifique.

120. Le Directeur général a noté que des campagnes bisannuelles avaient été organisées par le passé, ajoutant qu'une année serait consacrée à la planification et à la préparation, et la seconde à la mise en œuvre et à l'impact des travaux, en réponse à la demande de clarification de la France sur la raison d'une campagne de deux ans.

121. Les Fidji ont en outre noté que cela s'inscrivait dans le droit fil d'une résolution de l'ANUE qu'elles avaient soumise, et a souligné l'opportunité de créer des synergies en demandant que cette campagne soit harmonisée et amplifiée dans le cadre des Conventions de Rio.

122. Les Îles Cook ont demandé que le Bureau du Commissaire à l'océan Pacifique soit associé à l'application d'une approche stratégique, en notant les engagements mondiaux prévus au cours des prochaines années.

123. Le Directeur général a confirmé que cette campagne serait menée dans le cadre de l'éventail des travaux du PROE et avec des mécanismes partenaires (tels que la Table ronde océanienne pour la conservation de la nature et d'autres organisations du Conseil des organisations régionales du Pacifique).

Lors de la réunion, le conseil exécutif :

1. **a pris note** du fait que cette proposition avait été élaborée en coopération avec le PROE.
2. **a approuvé** la proposition visant à déclarer 2028 et 2029 « Années des récifs coralliens du Pacifique »
3. **a approuvé** l'élaboration et la coordination, par le PROE, des activités associées aux Années des récifs coralliens du Pacifique, comme indiqué dans le présent document.
4. **a invité** les Membres à contribuer à l'élaboration du programme de travail pour les Années des récifs coralliens du Pacifique.

Point 12 de l'ordre du jour : Divers

124. La France a présenté des informations sur l'Accord adopté dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ), notant qu'il était entré en vigueur le 17 janvier 2026. La première Conférence des Parties est prévue du 11 au 22 janvier 2027 au Siège des Nations Unies à New York.

125. La France a encouragé tous les Membres ayant ratifié l'Accord BBNJ d'ici là à participer à la COP1, notant que celle-ci adopterait des aspects liés à la structure de gouvernance du futur Secrétariat et soulignant qu'il existe plusieurs candidatures, notamment celles du Chili, de la Chine et de la Belgique.

126. Un événement parallèle spécial de haut niveau se tiendra le premier jour de la 11e Conférence des îles du pacifique sur la conservation de la nature en Nouvelle-Calédonie, organisée par la France et la Nouvelle-Calédonie, pour lequel la France a encouragé tous les Membres représentés par un Ministre à se joindre à cet événement qui se terminera par une présentation scientifique sur les récifs coralliens de Nouvelle-Calédonie.

127. Le Directeur général a félicité la France pour son leadership dans l'espace océanique, notant en outre le rôle du Pacifique dans la CNUDM et la COP23 avec l'inclusion du lien Océan-Climat dans le processus de Talanoa.

128. Le PROE a présenté un aperçu de son soutien aux Membres sur le BBNJ en partenariat avec d'autres agences du CROP, allant du soutien à la coordination à l'assistance technique dans les négociations, encourageant en outre les Membres à assister à la COP1. Le PROE a demandé une aide pour y assister et poursuivre son action sur le terrain lors de la COP1.

129. The Chair commended the Secretariat for its work in supporting the Pacific in its BBNJ work.

Lors de la réunion, le conseil exécutif :

1. **a pris note** des informations partagées par la France et le PROE sur le statut de l'Accord BBNJ.

Point 13 de l'ordre du jour : Dates de la 33e Réunion du PROE

Lors de la réunion, le conseil exécutif :

1. **a convenu** de convoquer provisoirement la 33e Réunion/Conférence du PROE au cours de la première semaine de septembre 2027, sous réserve des dispositions du Conseil de gouvernance du CROP.

Point 14 de l'ordre du jour : Adoption des conclusions de la 5e réunion du Conseil exécutif

Lors de la réunion, le conseil exécutif :

1. **a adopté** les conclusions convenues lors de la cinquième réunion du Conseil exécutif selon la procédure du silence de 24 heures, à 14h30 (heure du Samoa) le 20 août 2026.
2. **a pris note** du fait que la version préliminaire du compte rendu complet de la 5e Réunion du conseil exécutif serait transmise aux Membres pour examen au plus tard deux semaines après la clôture de la réunion.

ANNEXE 1 Liste des participants

	FULL NAME	DESIGNATION	ORGANISATION	EMAIL
EXECUTIVE BOARD MEMBER				
Australia	Ms. Susan McErlain	Assistant Director, International Environment Branch, Australia's SPREP Member Focal Point	Department of Climate Change, Energy, the Environment and Water	*Susan.McErlain@dcceew.gov.au*
	Ms. Jessica Bolton	Second Secretary – Development	Australian High Commission, Samoa	*Jessica.Bolton@dfat.gov.au*
Cook Islands	Mr. Eden Brown	Acting Director Pacific & Regional Affairs Division	Cook Islands Ministry Affairs & Immigration	*eden.brown@mfai.gov.ck* of Foreign
Federated States of Micronesia	Ms. Cynthia Ehmes	Acting Secretary	Department of Environment, Climate Change and Emergency Management	*cehmes@decem.gov.fm*
Fiji	Ms. Senivasa Waqairamasi	Director Climate Change	Ministry of Environment and Climate Change	*senivasa.waqairamasi@environment.gov.fj*
France	HE. Véronique RogerLacan	Ambassador to the Pacific - Permanent Representative to SPREP	Permanent Representation of France to SPREP	*veronique.roger-lacan@diplomatie.gouv.fr secretariat.noumea-dfa@diplomatie.gouv.fr*
	Mr. Francois Sow	Deputy Permanent Representative to SPREP	Permanent Representation of France to SPREP	*francois.sow@diplomatie.gouv.fr secretariat.noumea-dfa@diplomatie.gouv.fr*
	Mr. Lucien Mauboussin	Deputy Chief of Mission	French Embassy to Samoa	*Lucien.mauboussin@diplomatie.gouv.fr*
	Ms. Eva Destribos	First Secretary (Cooperation)	French Embassy to Samoa	*Eva.destribos@diplomatie.gouv.fr*
United Kingdom	Ms. Louise Macmorran (Troika)	Pacific Climate and Energy Counsellor	British High Commission, Fiji	*louise.macmorran@fcdo.gov.uk*
Vanuatu	Mr. David Gibson (Troika)	Director General	Ministry of Climate Change and Adaptation, Vanuatu	*dgibson@vanuatu.gov.vu*
Wallis et Futuna	Mr. Jean Paul Mailagi (Troika - Chair)	Conseiller Territorial	Wallis et Futuna	*fakatahikihekahaulelei@gmail.com*
Wallis et Futuna	Mr. Didier Labrousse	Chef d'antenne Service Territorial de l'Environnement	Futuna Office - Environment Department	*didier.labrousse@environnement.wf*
Wallis et Futuna	Mr. Ernest Fuimaono	Chargé de mission de l'Assemblée Territoriale de Wallis et Futuna	Wallis et Futuna	*e.fuimaono@assembleeterritoriale.wf*
OBSERVER				
Samoa	Ms. Silafai Chong-Wong	Senior Foreign Service Officer	Ministry of Foreign Affairs and Trade, Samoa	*siliafai.chongwong@mfat.gov.ws*



ANNEXE 2 Allocution d'ouverture

Par le Directeur général du PROE, M. Sefanaia Nawadra

1. VUE D'ENSEMBLE

- Le PROE existe aujourd'hui grâce à la clairvoyance et à la vision des dirigeants du Pacifique qui ont reconnu que la région Pacifique avait besoin d'une agence régionale dédiée à la protection et à la conservation de l'environnement, afin de garantir un développement durable pour les générations présentes et futures. Créé par un traité en 1993, le PROE aide la région à faire face à la triple crise planétaire (perte de biodiversité, changement climatique et pollution).
- La nature interdépendante de la triple crise planétaire mêlant changement climatique, perte de biodiversité et pollution nécessite des approches et des efforts multidimensionnels et synergiques pour faire face à cette crise aux niveaux mondial, régional et national. Pour la région Pacifique, cela est essentiel pour garantir un environnement résilient dans le Pacifique, qui préserve nos moyens de subsistance et notre patrimoine naturel, et qui soit en harmonie avec nos cultures. C'est ce principe fondamental qui doit éclairer le nouveau plan stratégique du PROE.
- Il reste encore beaucoup à faire pour faire face à la crise. Et cela nécessite des investissements financiers, des ressources importantes, des améliorations de la gouvernance et des systèmes économiques, ainsi qu'une coordination, une intégration et des synergies renforcées entre les principaux secteurs et parties prenantes.
- La région Pacifique joue son rôle, comme en témoignent ses efforts de lutte contre la crise chaque fois qu'il le peut, grâce à un engagement et à des actions aux niveaux régional et national. Mais il ne peut pas le faire seul, comme l'indique la Stratégie 2050 pour le Continent Bleu du Pacifique, qui est notre étoile polaire.

2. GOUVERNANCE

- Nous tenons à remercier le Royaume-Uni pour sa contribution de 3 millions de livres sterling au budget de base du PROE. Cela a considérablement contribué à combler le déficit budgétaire constaté au cours des exercices biennaux 2024-2025 pour le PROE.
- Nous souhaitons également remercier les principaux partenaires du financement de base du PROE au cours des dernières années, à savoir l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pour leur soutien financier pluriannuel aux opérations de base du Secrétariat. Leur soutien et leur contribution sont essentiels pour permettre au PROE de réaliser les tâches qui lui incombent pour ses membres de la région Pacifique.
- La mise en place d'un financement de base suffisant reste un défi majeur pour le PROE, notamment en ce qui concerne la viabilité à long terme, comme l'ont montré les crédits budgétaires non financés, observés dans le cadre des efforts déployés chaque année pour parvenir à un budget équilibré.

3. ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

- Nous encourageons les membres et le PROE à continuer de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie 2050, en soulignant que les priorités et les programmes du Plan stratégique du PROE s'inscrivent dans le droit fil des domaines thématiques de la Stratégie 2050 relatifs au changement climatique et aux catastrophes naturelles, ainsi qu'à l'océan et à l'environnement, domaines dans lesquels le PROE, aux côtés de ses homologues du CROP au sein de la Communauté du Pacifique et du Bureau du Commissaire pour l'océan Pacifique, joue un rôle de premier plan.
- Mentionnons également les travaux en cours sur la révision de l'architecture régionale et l'engagement continu du PROE dans le cadre du processus CROP. Le PROE reste attaché à la collaboration et à la coordination du CROP et à l'amélioration de la visibilité de son partenariat au service des Membres grâce à la mise en œuvre de la Stratégie 2050 pour le continent Bleu du Pacifique,sous la direction des dirigeants de la région Pacifique.
- Ce processus est important pour renforcer la coordination et la collaboration régionales et réaliser les priorités de la Stratégie 2050, où notre travail est également soutenu par deux conventions régionales importantes que sont la Convention de Nouméa et la Convention de Waigani.

4. RÉSILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, SCIENCE ET INFORMATION SUR LE CLIMAT

- Le changement climatique demeure la plus grande menace existentielle pour l'humanité et constitue la principale priorité de la région. Le PROE reste déterminé à aider la région Pacifique en fournissant des conseils et une assistance technique sur l'adaptation, l'atténuation ainsi que les pertes et dommages encourus.
- 2026 est une année charnière pour démontrer le leadership du Pacifique, l'Australie assurant la présidence de la COP31 sur les négociations en partenariat avec la région Pacifique. La préCOP aux Fidji et la réunion des dirigeants à Tuvalu sont des opportunités que nous devons saisir pour amplifier notre voix du Pacifique. Le PROE, aux côtés du gouvernement de l'Australie et du Forum des îles du Pacifique, assure collectivement le Secrétariat du groupe de travail des hauts fonctionnaires de la COP31 pour le Pacifique afin de faire avancer les initiatives dans le cadre des piliers prioritaires convenus de la COP31 pour le Pacifique. Le PROE dirige également la coordination One CROP visant à soutenir les PEID dans les négociations.
- Je tiens à remercier l'Australie et la Nouvelle-Zélande d'avoir financé le pavillon Moana Blue Pacific et le bureau de la délégation du Pacifique, qui ont permis d'amplifier les voix de la région Pacifique et de partager des histoires et des expériences vécues dans le Pacifique lors des réunions de la COP, sur une plateforme mondiale.
- Notre programme Weather Ready Pacific reste une action collective régionale qui utilise une approche programmatique pour garantir que les décisions qui changeront des vies sont éclairées par les meilleures données scientifiques, prises en temps opportun et facilement compréhensibles, rendues possibles par une infrastructure opérationnelle, où personne n'est laissé pour compte.

5. BIODIVERSITÉ ET CONSERVATION

- Le PROE remercie ses membres, ses bailleurs de fonds et ses partenaires pour le soutien continu apporté aux pays insulaires du Pacifique en vue de la prochaine Conférence sur la conservation de la nature et les aires protégées du Pacifique, qui sera organisée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en septembre. Cela sera crucial pour le nouveau cadre en faveur de la conservation de la nature, qui s'inspire de l'état de l'environnement de notre région Pacifique bleu et qui est guidé par le Cadre mondial pour la biodiversité.
- Ces initiatives revêtent une importance cruciale dans la perspective de la Conférence des Parties à la CDB qui se tiendra plus tard cette année, et visent à saluer le rôle joué par le PROE dans la coordination des partenaires de la Table ronde des îles du Pacifique ainsi que dans le soutien apporté aux délégués des îles du Pacifique lors de la Conférence des Parties à la CDB et des réunions préparatoires à celle-ci.
- Je tiens à saluer les efforts déployés par le PROE et ses partenaires dans la lutte contre les espèces envahissantes, ainsi que l'importance de renforcer les mesures de biosécurité dans le Pacifique, y compris aux Samoa.

6. GESTION DES DÉCHETS ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION

- La région Pacifique poursuit les négociations en cours sur un nouvel instrument international juridiquement contraignant visant à aborder le cycle de vie complet de la pollution plastique, y compris celle provenant de l'environnement marin, qui tient compte des circonstances particulières des petits États insulaires en développement.
- Saluons le rôle joué par le PROE dans la coordination des réunions préparatoires, les conseils et le soutien apportés aux petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique dans le cadre des négociations de l'INC.

7. GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE

- Bien que des progrès aient été réalisés grâce à des initiatives telles que le portail de l'environnement du Pacifique, les rapports sur l'état de l'environnement et l'élaboration de stratégies nationales de gestion de l'environnement, nos membres de la région Pacifique rencontrent encore des difficultés en matière de gestion, d'interprétation et de normalisation des données, ce qui entrave la prise de décisions pertinentes et en temps opportun.
- Les données environnementales sont essentielles pour le rapport sur l'environnement, qui nécessite un soutien continu, un renforcement des capacités et des systèmes nationaux, afin de garantir la disponibilité de données environnementales précises, fiables et actualisées capables d'éclairer une planification et une prise de décisions judicieuses.
- Le projet Pacific Environmental Data vise à renforcer les capacités régionales en matière de gestion des données environnementales, en permettant à nos États membres du Pacifique d'améliorer leurs processus nationaux en matière de données, d'améliorer la prise de décisions et de mieux rendre compte de leurs engagements internationaux et des objectifs de développement durable.